

Progrès des Sciences Médicales

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DE LA PERITONITE A PNEUMOCOQUES

L'auteur constate dès le début de son travail que, si la péritonite à pneumocoques est étudiée à fond et couramment diagnostiquée en France et en Suisse, on ne la connaît presque pas en Allemagne. C'est pourquoi il publie quatre cas tout à fait classiques de péritonite à pneumocoques chez des fillettes de sept à neuf ans.

De ces quatre malades, trois ont été opérées avec le diagnostic d'appendicite. Chez toutes les trois, l'appendice a été trouvé normal, et l'examen bactériologique du pus qui remplissait le péritoine a montré la présence de pneumocoques. Elles ont toutes guéri.

La quatrième observation a trait à une fillette de neuf ans, qui fut prise brusquement de maux de ventre et de vomissements. Lorsque la malade a été amenée à l'hôpital, elle avait les yeux caves, la figure cyanosée, de l'herpès labial, le ventre ballonné mais sans exsudat, une température de 39°. Sous l'influence du repos au lit et des enveloppements chauds, ces symptômes alarmants se dissipèrent peu à peu, et la malade a pu quitter au bout de quelque temps l'hôpital, sans être opérée.

Au point de vue du traitement, M. Salzer estime qu'on ne doit faire la laparotomie que lorsqu'il existe du pus dans le péritoine.

(Par H. Salzer (*Wien. med. Wochenschr.*, 1908, no 13, p. 666).

* * *

LA FIEVRE TYPHOÏDE

L'Académie de Médecine de Paris vient de s'occuper longuement de cette question. Chacun des membres y a apporté le résultat de ses observations et de son expérience.

Voici les conclusions et propositions de MM. Delorme et Landouzy qui ont obtenu l'unanimité de l'Assemblée et sur lesquelles pourront s'appuyer les pouvoirs publics pour prendre les mesures d'hygiène nécessaires :

"Considérant la fréquence de la fièvre typhoïde en France, l'Académie de médecine estime qu'une lutte méthodique doit être entreprise contre cette maladie, en tenant compte de toutes les connaissances acquises sur ses divers modes de transmission :

Voici maintenant les conclusions :

"10. L'Académie, insistant, ainsi qu'elle l'a déjà fait à diverses reprises, sur ce que la souillure des eaux d'alimentation est la cause prédominante des épidémies de fièvre typhoïde, émet à nouveau le vœu que les autorités assurent aux populations une eau de boisson hygiéniquement pure,

"20. Les périmètres d'alimentation des sources, des captages, des réservoirs, les canalisations, doivent être surveillés par les autorités sanitaires.

"30. Le fonctionnement des appareils d'épuration des eaux potables doit être soumis à un contrôle permanent.

"40. L'épandage des matières fécales humaines étant souvent une cause de contamination des eaux, comme de souillure des légumes et des fruits poussant au ras du sol, l'épandage doit être réglementé.

"5. Dans des milieux ruraux, la pollution des eaux de puits par les infiltrations de purins étant fréquente, la contamination du lait et de certaines boissons en résulte trop souvent. Les règlements sanitaires pris par les maires, en exécution de la loi de 1902, devront remédier à ces causes d'insalubrité. L'autorité préfectorale a le devoir de veiller à l'exécution des dits règlements.

"60. Les médecins et les autorités sanitaires attireront aussi l'attention sur la diffusion possible de la fièvre typhoïde par les mouches, dans des milieux où règne la maladie.

"70. La contagion, directe ou indirecte, par les typhoïdiques alités, par les convalescents, par les typhoïdiques guéris, porteurs temporaires ou chroniques de bacilles typhiques, joue un rôle certain dans l'entretien et la propagation de la fièvre typhoïde.

8. Ces porteurs de germes non seulement sont dangereux pour leur entourage, mais encore, par leurs déjections pouvant souiller les eaux de boisson ou de cuisine, ils deviennent souvent le point de départ d'épidémies typhiques. Il est donc important de dépister les oncteurs de germes.

"90. C'est aux Conseils départementaux d'Hygiène, aux Inspecteurs départementaux d'Hygiène, qu'il appartient de conduire la lutte antityphique sur toute l'étendue du territoire.

"100. Les laboratoires hospitaliers, ceux des bureaux municipaux d'hygiène seront d'un précieux secours dans cette entreprise; en contrôlant la salubrité des eaux, en aidant les médecins à établir le diagnostic précoce des infections typhiques (surtout le diagnostic des cas frustes ou anormaux), comme à rechercher les porteurs latents de germes.

"110. Il est désirable qu'il soit créé des stations bactériologiques dans les départements qui, en étant dépourvus, manquent de toutes espèces de moyens d'information sans lesquels ne peuvent efficacement s'exercer la police sanitaire municipale et départementale."

